

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 1^{er} novembre 2012 portant délégation de signature
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : INTV1239079S

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5222-2, L. 5223-1 à L. 5223-6, L. 8253-1 et L. 8253-6;

Vu le décret n° 2009-331 du 25 mars 2009 substituant la dénomination « Office français de l'immigration et de l'intégration » à la dénomination « Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations »;

Vu le décret du 30 octobre 2012 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. IMBERT (Yannick);

Vu les décisions n° 2010-359 du 20 décembre 2010 et n° 2011-236 du 20 décembre 2011 relatives à l'organisation de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Martha BREEZE, directrice de l'international, du retour et de la réinsertion (DIRR) et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Anne LE BIHAN, adjointe, à l'effet de signer, tous actes, décisions et correspondances relevant du champ de compétence de la DIRR tel que défini dans la décision relative à l'organisation de l'Office français de l'immigration et de l'intégration, notamment ceux relatifs:

- au retour des étrangers dans leur pays d'origine au travers des dispositifs tels que les aides au retour volontaire et humanitaire, les aides à la réinsertion familiale et sociale des anciens migrants et aux actions d'information des migrants en centres de rétention administrative et en zones d'attente;
- à l'établissement de partenariats, en particulier dans le cadre des programmes européens;
- à la mise en œuvre des programmes d'aide à la réinsertion en lien avec les organisations internationales et les pays de retour, en particulier les signataires des accords de gestion concertée des flux migratoires.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1^{er} novembre 2012.

Y. IMBERT